



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lignes

Question écrite n° 107585

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la pérennité des dessertes ferroviaires Strasbourg-Lyon *via* Lons-le-Saunier. Le 13 décembre 2010, une convention était signée entre le ministère du développement durable et la SNCF pour pérenniser 40 liaisons existantes dites « trains d'équilibre du territoire » afin d'améliorer une qualité du service et ainsi de maintenir une desserte des territoires. La ligne Strasbourg-Lyon *via* Lons-le-Saunier, dite ligne du Revermont fait partie de ces 40 lignes. Or il semblerait que les trains « corail » effectuant cette liaison soient supprimés à compter du 11 décembre prochain, date de la mise en service de la future branche Est du TGV Rhin Rhône. Ainsi, de quatre liaisons dans le sens Strasbourg / Lyon et cinq dans l'autre, une seule subsisterait. Il souhaiterait avoir des précisions sur l'avenir de chacune de ces liaisons. Que vaudrait alors la signature de l'État et de la SNCF si la convention est déjà remise en cause un an seulement après sa signature ? Dans ce cas, ceci serait purement et simplement inacceptable. Il souhaiterait savoir s'il peut confirmer le maintien des dessertes en question.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107585

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attribuaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2011, page 4423

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)